

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2016 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 4 juin 2016

DATE D’AFFICHAGE : 23 juin 2016

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints - Mme DAGNICOURT, M. BOUILLON, Mme NICOLE, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUSSEREAU, M. CHOULER.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme – Choix du bureau d’études pour le diagnostic eau potable – PLU élaboration du règlement – Schéma directeur d’assainissement des eaux pluviales demande de subvention - Communauté de communes avis sur projet de périmètre - Avis sur fusion du SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) et du SIEOM (Syndicat Intercommunal pour l’Enlèvement des Ordures Ménagères) - Délibération sur nouveau contrat de maintenance du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2016 est adopté à l’unanimité.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016 est adopté à l’unanimité

1) - URBANISME :

Le 21/04/16 - M. et Mme BOUCKLEY, 41 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour pose de 2 vélux côté cour et un côté champ, réouverture d’une ancienne fenêtre côté champ et remplacement d’une porte en bois par une en verre côté cour. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 23 avril 2016.

Le 13/05/16 - M. et Mme MARAS, 60 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour fermeture d’un auvent. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 26/5/2016.

Le 11/06/2016 – M. PINEAU Florian, 16 rue du Fief, dépôt d’une déclaration préalable pour clôture. Dossier instruit par l’ABF.

2) - CHOIX DU BUREAU D’ETUDES POUR LE DIAGNOSTIC EAU POTABLE :

Le conseil municipal a demandé en 2014 l’assistance du conseil départemental pour faire une étude de diagnostic sur le réseau d’eau potable. Mme GIGOU de la direction de l’eau a rédigé un cahier des charges pour lancer un appel d’offres. L’ouverture des plis a eu lieu le 18 avril en présence de la commission d’appel d’offres. Le 5 juin Mme GIGOU a présenté le rapport des 5 réponses retenues. L’entreprise Verdi Ingénierie Centre Ouest est arrivée en 1^{er} avec 93 points pour un montant de 28.550€ H.T

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l’unanimité, décident de retenir cette entreprise.

3) - PLU ELABORATION DU REGLEMENT :

M. le maire informe de l’état d’avancement du dossier, il indique que la prochaine réunion concernant l’élaboration du règlement aura lieu le 27 juin 2016.

4) - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DEMANDE DE SUBVENTION :

Après réunion avec le bureau d'études « le Moulin de Lucy » demande que la commune rajoute 3 devis à l'étude initiale.

- passage de caméra
- curage des bacs débourbeurs et des avaloirs
- étude géotechnique par carottage (indispensable pour connaître exactement là où seront fait les puisards).

M. le maire propose d'annuler les devis 1 et 2 et de maintenir l'étude géotechnique en conservant seulement 2 carottages, il propose également de réduire le nombre d'analyse pour ramener le devis à moins de 4000€ HT.

Une délibération devra être prise pour demander une subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité, émettent un avis favorable aux propositions de M. le maire, décident de conserver 2 carottages et de faire les demandes de subventions.

5) - COMMUNAUTE DE COMMUNES AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE :

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le périmètre de la future intercommunalité, M. le maire donne lecture de l'arrêté Préfectoral 2016 DRCL/BCCCL37 du 3 mai 2016 :

Le projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et étendu aux communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-Ecole, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson, Ury et le Vaudoué, est arrêté comme suit :

● Communauté de Communes « Pays de Fontainebleau » :

- Avon
- Bourron-Marlotte
- Fontainebleau
- Recloses
- Samois-sur-Seine

● Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt » :

- Héricy
- Samoreau
- Vulaines-sur-Seine

- Commune d'Achères-la-Forêt
- Commune d'Arbonne-la-Forêt
- Commune de Barbizon
- Commune de Bois-le-Roi
- Commune de Boissy-aux-Cailles
- Commune de Cély
- Commune de Chailly-en-Bière
- Commune de La Chapelle-la-Reine
- Commune de Chartrettes
- Commune de Fleury-en-Bière
- Commune de Noisy-sur-Ecole
- Commune de Perthes
- Commune de Saint-Germain-sur-Ecole
- Commune de Saint-Martin-en-Bière
- Commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Commune de Tousson
- Commune d'Ury
- Commune de le Vaudoué,

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le périmètre de la future intercommunalité tel que défini à l'article 1er de l'arrêté 2016 DRCL/BCCCL37 du 3 mai 2016.

6) - AVIS SUR FUSION DU SIROM ET DU SIEOM :

M. René MOULIN 1^{er} adjoint expose le projet de fusion :

Il rappelle notre délibération du 16 septembre 2015 concernant notre approbation de la fusion des 2 syndicats : le SIROM de Milly la Forêt et le SIEOM conformément à la procédure prévue à l'article L. 5212-27 du Code général des collectivités territoriales,

Nous demandons alors que le Préfet définisse le nouveau périmètre du futur syndicat de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés.

Aujourd'hui nous devons délibérer sur l'arrêté Préfectoral N° 2016-PREF-DRCL-207 du 5 avril 2016 concernant l'approbation du périmètre du syndicat mixte fermé issu de la fusion du SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) et du SIEOM (Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le nouveau Syndicat mixte aura pour dénomination « SIRTOM » (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) du Sud Francilien.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil à l'unanimité, approuvent le périmètre du syndicat issu de la fusion du SIROM et du SIEOM tel que défini à dans l'arrêté Préfectoral N° 2016-PREF-DRCL-207 du 5 avril 2016.

7) - DELIBERATION SUR NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SDESM:

M. Le maire donne lecture de la proposition du nouveau contrat du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) concernant l'adhésion au marché de maintenance de l'éclairage public 2016 à 2020.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil à l'unanimité, **DECIDENT** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public du SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective est pris en charge par le SDESM.

8) - DIVERS :

a) - délibération modificative :

M. le maire informe que nous venons de recevoir de la communauté de communes les montants concernant le FPIC (Fonds National de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales) au titre du droit commun voté en mars 2016 par les délégués communautaires : la somme pour Boissy est de 8309€ contre 5163€ en 2015, au budget primitif 2016 il a été inscrit le montant de 6500€, il nous faut donc prendre une décision modificative budgétaire afin d'alimenter le compte 73925 « FPIC » en retirant du compte 6288 « autres dépenses » le montant de 1809€.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, acceptent à l'unanimité, cette décision modificative.

b) - M. le maire informe du renouvellement du contrat de notre agent M. LYONNET Joël.

c) - Mme Françoise GREHIER informe que la fête nationale du 13 juillet sera suivie d'un bal populaire (avec buvette) organisé par l'Association « la Boisséenne » avec la participation de « Danse Paradise »

d) - Suite au concert donné en 2015 par l'Union Musicale de Fontainebleau et au prochain qui aura lieu en 2016, M. le maire propose aux membres du conseil municipal de leur accorder une subvention de 500€ pour participation aux frais : 250€ pour 2015 et 250€ pour 2016.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, acceptent à l'unanimité, de verser à l'Union Musicale de Fontainebleau une subvention d'un montant de 500€ en participation aux frais pour l'année 2015 et 2016.

e) - M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association de sauvegarde de l'église saint Martin de Boissy-aux-Cailles nous sollicitant pour une subvention afin de les aider dans le lancement de leur projet de sauvegarde du patrimoine.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, acceptent à l'unanimité, de verser à l'association « Sauvegarde de l'église saint Martin » une subvention d'un montant de 400€.

f) - Suite aux très graves inondations qu'a subit le département, l'union des maires de Seine et Marne vient d'ouvrir un compte « solidarité » afin de venir en aide aux nombreux sinistrés :

M. le maire propose d'apporter notre soutien financier et de verser à l'union des maires de Seine et Marne la somme de 500€.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, acceptent à l'unanimité, de verser à l'union des maires de Seine et Marne la somme de 500€.

g) - M. le maire donne lecture des courriers de remerciements :

- de l'association Champs libre pour notre participation à l'organisation des Gâtifolies.
- de Mme ROUSSELET, présidente de l'association Cyclo Tourisme en remerciement de notre subvention.
- d'un courrier reçu nous informant une nouvelle fois des vols de plantes au cimetière, un avis sera placardé au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.40

Le maire,

Patrick POCHON